

Partie 1

# La santé publique

## Thème 1

# Santé publique et législation

### ►► Qu'est-ce que la santé publique ?

La santé publique est définie en 1952 par l'**OMS** comme : « la science et l'art de prévenir les maladies, de prolonger la vie et d'améliorer la santé et la vitalité mentale et physique des individus, par le moyen d'une action collective concertée visant à :

- Assainir le milieu ;
- Lutter contre les maladies ;
- Enseigner les règles d'hygiène personnelle ;
- Organiser des services médicaux et infirmiers en vue d'un diagnostic précoce et du traitement préventif des maladies ;
- Mettre en œuvre des mesures sociales propres à assurer à chaque membre de la collectivité un niveau de vie compatible avec le maintien de la santé. »

Pour parvenir à atteindre ses objectifs, la santé publique repose sur trois modes d'intervention qui sont, la prévention, la promotion et l'éducation pour la santé, la veille sanitaire et la restauration de la santé (cf. thème 2 et 3)

Si le terme de santé publique est assez récent, la pratique de mesures d'hygiène collectives remonte quant à elle à l'Antiquité. En effet, les Grecs et les Romains disposaient en ville des installations nécessaires à l'évacuation des déchets et à l'hygiène corporelle.

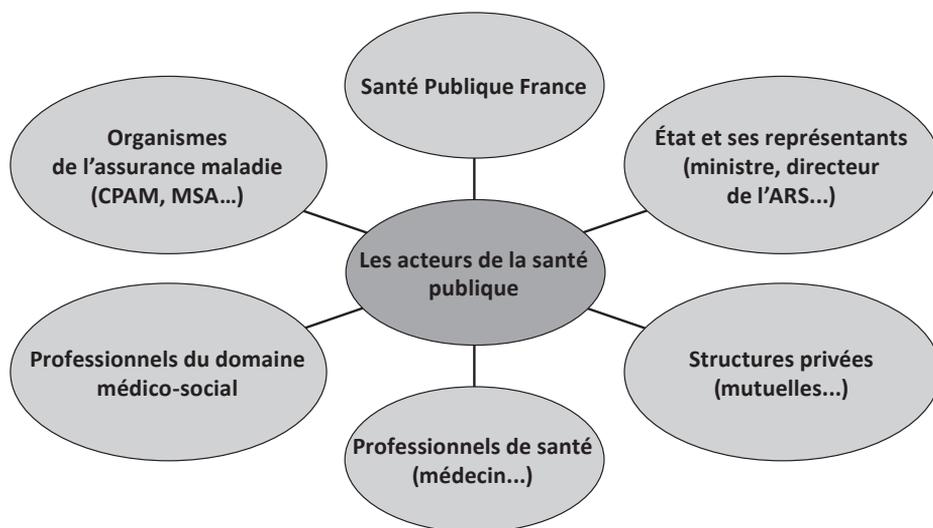
Au Moyen-Âge, ces pratiques d'hygiène se sont maintenues et en parallèle, on a vu se développer les premiers hôpitaux qui, sous la houlette des religieux, accueillaient les pauvres malades et les indigents de toutes catégories (cf. thème 15 l'hôpital).

Les pratiques d'hygiène corporelle sont peu à peu abandonnées à partir de la Renaissance et ce jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette période connaîtra les plus importantes épidémies. La grande peste de 1720 fait des ravages obligeant le Roi à prendre des mesures de quarantaine pour la contenir dans les villes et en particulier à Marseille.

Les progrès médicaux et scientifiques de la première moitié du 19<sup>e</sup> permettent de comprendre que l'origine des maladies n'est pas divine et que des moyens de lutte peuvent être envisagés. Les **prémises** de la santé publique voient le jour sous la forme de mesures d'assainissement et d'hygiène publique (enfouissement des ordures et de construction d'égouts). Ces mesures vont être assurées grâce à la création, en 1848, du comité consultatif d'hygiène publique de France. Il est chargé des questions sanitaires et d'éviter la propagation des épidémies. Les services d'hygiène sont ensuite transférés aux communes en 1902.

S'en suivent au XX<sup>e</sup> siècle le courant hygiéniste, et les débuts de la prévention. En effet l'État mène des campagnes d'information visant l'apprentissage des mesures à appliquer pour éviter les maladies comme une bonne alimentation. Des sanatoriums sont créés pour soigner les malades de la **tuberculose** en les tenant éloignés de la population afin d'éviter la transmission de la maladie. Un pas supplémentaire est fait en 1920 quand, pour la première fois, est désigné un ministre de la Santé, même s'il peine à imposer son autorité. La santé publique va s'ancrer dans le paysage public à partir des années 1980. L'épidémie du SIDA, les maladies chroniques obligent les pouvoirs publics à porter un autre regard sur la santé et à l'aborder dans sa globalité, aussi bien dans les domaines préventif et curatif que dans le domaine social.

## ▶▶ Les acteurs de la santé publique



## ▶▶ La législation en santé publique

La législation en santé publique est composée de différents textes législatifs ayant jalonné son histoire :

- 15 février 1902, loi de protection de la santé publique. Cette loi, un des premiers textes fondamentaux de santé publique, organise la salubrité par l'alimentation en eau potable et l'évacuation des déchets. Elle encadre également les campagnes vaccinales antivarioliques. Elle décrit les règles (désinfection, destruction) pour assurer la non-transmission des maladies par l'intermédiaire des déchets médicaux.

- 1953, naissance du code de la santé publique. Le code de la santé publique réunit l'ensemble des dispositifs garantissant les droits des personnes en matière de santé, ceux spécifiques aux mères et enfants, et les droits propres à certaines maladies et dépendances. Il traite également des droits des professionnels de santé, des produits de santé et de ceux des établissements et services de santé.
- 9 août 2004, loi relative à la politique de santé publique. Elle précise que la politique de santé publique est définie par des objectifs pluriannuels et propose des plans stratégiques sur 5 ans comme actuellement les plans « cancer 2014-2019 », « santé au travail 2016-2020 »... En parallèle, elle est l'instigatrice des grands programmes de prévention tels les programmes de lutte contre le suicide, de prévention de l'hypertension artérielle...
- 21 juillet 2009, loi Hôpital, Patient, Santé et Territoires (HPST). Son **titre III** traite de la prévention et de la santé publique. Il vise particulièrement les cancers et les maladies chroniques. Ainsi, la loi encadre la vente des alcools et du tabac auprès des mineurs. Son but est de réduire les consommations par des actions comme l'encadrement des « happy hours » ou l'interdiction de la vente des cigarettes en chocolat.
- 26 janvier 2016, loi de modernisation de notre système de santé. La loi prévoit, entre autres, un « parcours éducatif de santé » en milieu scolaire, la mise en place de logos nutritionnels sur les plats industriels, le paquet neutre de cigarettes, la création de l'agence nationale Santé Publique France, la généralisation du tiers payant. Ce dernier point a été source de conflits et certains médecins refusent de l'appliquer. Ils expliquent que cela complexifierait leur travail en alourdissant les tâches administratives qu'ils effectuent quotidiennement. De plus, ils craignent des retards dans la mise en paiement des consultations par l'Assurance maladie et les complémentaires santé. Un autre argument avancé par les médecins est le sentiment de gratuité des soins qui pourrait entraîner une multiplication des actes de soins pour des problèmes n'en nécessitant pas.



## ZOOM

### L'agence nationale de santé publique : Santé Publique France

- Santé Publique France (SPF) est la nouvelle agence nationale de santé publique créée en 2016 par la loi de modernisation du système de santé.
- Elle découle du principe de simplification voulu par les pouvoirs publics et résulte de la fusion de trois agences de santé publique : l'**InVS**, l'**INPES** et l'**EPRUS**.
- Son objectif est de protéger efficacement la santé de la population française.
- Ses missions se déclinent autour de trois grands axes : anticiper, comprendre et agir. Elle va anticiper les problèmes : c'est-à-dire détecter les risques grâce à la **veille sanitaire** (cf. thème 3). Enfin en cas de problème potentiel, elle est chargée de donner l'alerte sanitaire.

Pour comprendre l'origine des problématiques, il va lui falloir travailler sur la connaissance de l'état de santé de la population, et ses **déterminants**. Pour cela des études épidémiologiques sont menées.

Et enfin pour agir elle s'appuiera sur la prévention, l'éducation et la promotion de la santé. Elle devra également mettre en œuvre la réponse aux menaces et crises sanitaires. Ainsi, l'agence et les caisses de retraite sont à l'origine du programme « pour bien vieillir » qui donne, par l'intermédiaire d'un site internet, les clés pour un vieillissement harmonieux tant aux niveaux physique, intellectuel que social.

- Pour mener son action au plus proche des citoyens, SPF se dote des CIRE (cellules d'intervention en région). Elles surveillent l'état de santé de la population en région et alertent les pouvoirs publics en cas de menace pour la santé publique. Cette surveillance permet aux CIRE de publier des bulletins de veille sanitaire locaux concernant l'évolution de la grippe, des bronchiolites, des toxi-infections alimentaires...

Elle peut également s'appuyer sur d'autres partenaires faisant partie du réseau national santé publique France comme le réseau Sentinelles (cf. thème 3) ou encore le réseau « ville-santé » de l'OMS.

Enfin, le réseau des centres nationaux de référence pour la lutte contre les maladies transmissibles l'aide dans sa tâche. Ce réseau est constitué de laboratoires experts en microbiologie et des observatoires des maladies transmissibles. Ils sont chargés d'analyser les prélèvements biologiques envoyés par des médecins (du réseau Sentinelles par exemple) et de transmettre les résultats à l'agence nationale de santé publique afin de suivre l'évolution de la présence de certaines maladies sur le territoire.

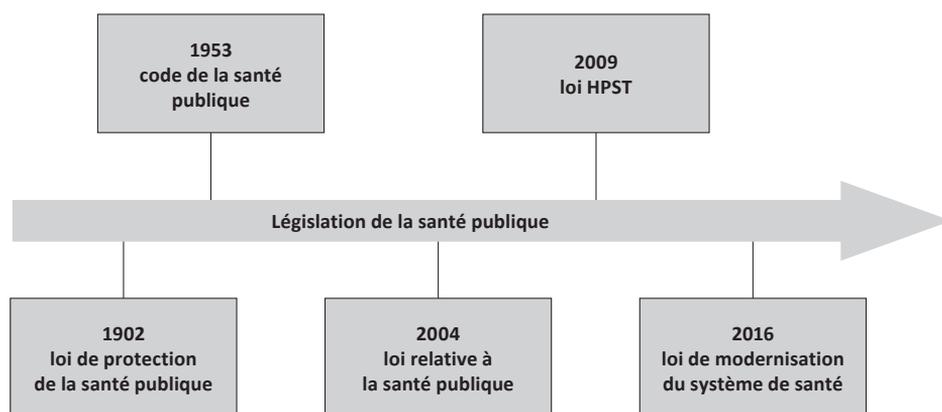


## L'ESSENTIEL

La Santé Publique est « la science et l'art de prévenir les maladies, de prolonger la vie et d'améliorer la santé et la vitalité mentale et physique des individus, par le moyen d'une action collective concertée ». Elle est mise en œuvre par de nombreux acteurs publics et privés.

Les modes d'intervention concernés par la Santé Publique sont :

- la prévention promotion éducation pour la santé,
- la veille sanitaire,
- la restauration de la santé



## EXEMPLES DE QUESTIONS

1. Que pensez-vous de l'interdiction de la vente des cigarettes en chocolat ?
2. La loi de janvier 2016 vise à bannir le tabac dans les voitures en présence d'un mineur de moins de 12 ans. Qu'en pensez-vous ?

## UNE QUESTION DÉCRYPTÉE

### Une expérimentation sur 3 ans est lancée !!

Alors que le débat fait rage, la commission des affaires sociales a voté un amendement permettant, pour une période de trois ans, l'expérimentation de la vaccination contre la grippe saisonnière par les pharmaciens d'officine.

Michèle Delaunay, cancérologue et députée socialiste, est à l'origine de cet amendement. La couverture vaccinale a chuté de 58 % en 2008-2009 à 48 % en 2015-2016. Nous sommes très loin des 75 % de couverture vaccinale fixés par l'OMS et qui permettraient d'éviter 3 000 décès par an chez les 65 ans et plus. Pour elle, les chiffres sont la preuve de la nécessité de l'élargissement des possibilités de vaccination.

Une enquête de l'ordre des pharmaciens appuie la proposition : 8 millions de Français jamais vaccinés seraient prêts à le faire chez leur pharmacien et plus particulièrement les jeunes, les cadres et les plus de 65 ans.

**1. Dégagez le thème de l'article présenté.**

**2. Pourquoi pouvons-nous dire que cette expérimentation relève bien du domaine de la santé publique ?**

### Solutions

---

**1. Le thème de cet article :** L'augmentation de la couverture vaccinale contre la grippe saisonnière par l'élargissement des professionnels pouvant vacciner.

**2. Définition de santé publique :** La santé publique est « la science et l'art de prévenir les maladies, de prolonger la vie et d'améliorer la santé et la vitalité mentale et physique des individus, par le moyen d'une action collective concertée ».

**Lien entre définition de la santé publique et le thème de l'article :** La vaccination permet d'éviter l'apparition de la grippe, elle a donc bien un rôle de prévention. De plus, elle permet de limiter la mortalité (donc prolonger la vie) chez les publics fragiles dont font partie les personnes âgées. Or, le texte montre que l'atteinte de la couverture vaccinale permet de sauver 3 000 personnes âgées de plus de 65 ans par an et que ce public est prêt à se rendre chez son pharmacien pour se faire vacciner.

L'ensemble de ces données nous confirme que l'expérimentation relève du domaine de la santé publique.



### GLOSSAIRE

- **Prémises :** premières manifestations.
- **Tuberculose :** maladie infectieuse due au bacille de Koch. La maladie est le plus souvent pulmonaire et dans ce cas, elle est contagieuse.
- **Titre III :** il s'agit d'une partie, d'un « chapitre » du texte de loi.
- **Tiers payant :** système qui permet d'être dispensé, sous conditions, de l'avance des frais pour des soins médicaux et des achats de médicaments.
- **OMS :** Organisation Mondiale de la Santé.
- **InVS :** Institut de Veille Sanitaire.
- **INPES :** Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé.
- **EPRUS :** Établissement de Préparation et de Réponses aux Urgences Sanitaires.
- **Veille sanitaire :** surveillance de l'état de santé de la population.
- **Déterminant de santé :** élément qui va influencer l'état de santé d'une population.

## Thème 2

# Prévention, promotion et éducation pour la santé

Les concepts de prévention, promotion et éducation pour la santé font partie des principes d'intervention en santé publique au même titre que la veille, la sécurité sanitaire, et la restauration de la santé.

### ▶▶ Qu'est ce que la prévention ?

La première définition de la prévention est celle de l'OMS qui précise en 1946 que « la prévention est l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps » ; l'OMS distingue trois niveaux de prévention, les primaire, secondaire et tertiaire.

La prévention primaire va viser la réduction de l'**incidence** d'une maladie, c'est-à-dire éviter son apparition. Elle repose principalement sur les campagnes d'information concernant les comportements à risque. Par exemple le niveau de prévention primaire du diabète de type 2 repose sur la transmission de conseils sur la nutrition et la pratique d'activités sportives avec un suivi particulier des personnes présentant un facteur de risque héréditaire pour la maladie. Ces conseils auront pour objectif de limiter l'apparition de ce type de pathologie.

La prévention secondaire consiste en la détection des problèmes de santé afin d'en réduire la **prévalence**. Le dépistage du diabète en est un parfait exemple car la détection précoce de cette pathologie va permettre de la traiter plus efficacement.

Enfin, la prévention tertiaire a pour objectif de diminuer la prévalence des récidives ou des incapacités par exemple avec de la rééducation. Pour le diabète, il s'agira d'un contrôle régulier de la glycémie et d'un suivi pour éviter l'apparition ou la progression des complications telle la **rétinopathie**, l'insuffisance rénale... Pour une personne paraplégique, suite à un accident, il s'agira de travailler en centre de rééducation les déplacements, la motricité et l'acceptation du handicap.

Une autre définition de la prévention est élaborée en 1982 par RS. GORDON. Elle aussi, en trois parties, décrit les préventions universelle, sélective et ciblée.

La prévention universelle vise l'ensemble de la population que les personnes soient malades ou non. Elle peut être illustrée par la diffusion de messages télévisuels sur les règles à appliquer lors d'épidémie telle que la grippe. Elle est accessible à toutes les personnes afin de réduire globalement la transmission de la grippe et donc de freiner la propagation de la maladie.

La prévention sélective est destinée à un groupe particulier au sein de la population qui présente un risque particulier. Ainsi, des spots télévisuels de prévention de la grippe sont directement élaborés pour s'adresser aux personnes âgées et les inciter à se faire vacciner.